



Direction de l'Intégration\* Emploi/Logement

**Service : Logement/Reloref**

N/REF : DIEL/LOG/FM/EA/JS/09/812

Rédaction : Juliette Sénécat

Date : 30 septembre 2009



\* Avec le soutien du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, du Fonds Européen pour les Réfugiés, du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la ville et ses services déconcentrés.

## FAQ N°69 - LE FASTT - Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

*Axe 3 du projet Reloref : animation d'un centre de ressources et de capitalisation des bonnes pratiques, production et diffusion d'une documentation complète, technique et pédagogique*

### 1. Qu'est ce que le Fastt ?

#### ► Organismes fondateurs et gestionnaires

Le Fastt (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) est une association loi de 1901 à but non lucratif, fondée en 1992, financée par les entreprises de travail temporaire et gérée par les partenaires sociaux (le PRISME, organisation représentant les professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).

#### ► Objectifs du Fastt

Le Fastt a pour objectif de **proposer des solutions adaptées aux particularités de l'intérim**, en lien avec un réseau de partenaires. Le Fastt contribue à la consolidation du statut professionnel des salariés intérimaires, qu'il soutient par le biais de **services et de prestations facilitant l'accès de ces salariés au logement, au crédit et à l'emploi, ainsi que leur vie quotidienne** (mutuelle santé, vacances des enfants, accompagnement social...)

#### ► Bénéficiaires

Les services proposés s'adressent à **tous les salariés intérimaires travaillant en France métropolitaine et dans les départements d'Outremer**, quels que soient l'entreprise de travail temporaire employeur, le lieu et la durée de la mission, la situation du salarié intérimaire (en mission, en inter-mission, en congés maladie...).

Le Fastt fonctionne selon le **principe de portabilité** : en cas de fin de mission, les salariés intérimaires conservent l'accès aux services et avantages du Fastt tout au long de leur parcours dans le travail temporaire.

#### Information des salariés intérimaires

- Par le biais du site internet du Fastt, [www.fastt.org](http://www.fastt.org), le salarié intérimaire peut accéder aux informations et solliciter directement des prestations.
- Un numéro gratuit d'information, le 0 800 28 08 28, permet d'accéder à des réponses personnalisées.
- Les agences d'emploi en intérim assurent un rôle de relais d'information et la mise à disposition d'outils de communication.

## 2. Les actions du Fastt pour faciliter l'accès au logement des intérimaires

Le Fastt propose une palette de services pour faciliter l'accès au logement des salariés intérimaires, de la recherche à l'obtention du logement : conseils pour organiser la recherche, outils pour valoriser les candidatures, garanties de paiement des loyers, coaching pour accompagner jusqu'à la signature du bail, service de conseil pour les bailleurs...

### ► Solutions temporaires de logement le temps d'une mission

Ces services s'adressent aux personnes qui sont en mission ou en contrat de mission formation **loin de leur domicile**, sur un lieu de travail ne leur permettant pas de revenir sur leur lieu de résidence habituel.

Deux solutions sont disponibles :

- 1) **Les personnes peuvent réaliser directement leur recherche et consulter les établissements et les offres partenaires du Fastt** au moyen d'une carte de France interactive, disponible sur le site du Fastt à partir du lien suivant : <http://fastt.netive.biz/carte.aspx>.

Le Fastt a mis en place des partenariats avec **plus de 500 établissements pouvant accueillir les salariés intérimaires le temps de leur mission à des conditions privilégiées** : hôtels premier prix, résidences hôtelière, résidences de logements meublés, etc. Les bénéficiaires peuvent également bénéficier d'un accès rapide et facilité (sous réserve de disponibilités) dans près de 100 foyers de jeunes travailleurs partout en France, dans les résidences de l'ALJT sur l'Ile-de-France et dans près de 120 auberges de jeunesse. La liste des établissements, classés par département, est disponible sur le site, ainsi que les conditions de l'accord Fastt négocié avec chaque établissement. La réservation des nuitées s'effectue auprès des structures partenaires.

Les **conditions d'accès** aux offres privilégiées de logements temporaires proposées par le Fastt sont généralement les suivantes :

- ✓ Etre en mission à l'entrée dans la structure
  - ✓ Présenter un justificatif de mission (au choix) : contrat de travail temporaire, attestation de mission remplie par l'agence d'intérim ou un bon Fastt MobiliPro téléchargeable sur le site du Fastt) rempli par l'agence d'intérim
  - ✓ Présenter un bon MobiliPro : disponible en agence ou en téléchargement sur le site.
- 2) **Les salariés intérimaires peuvent aussi profiter gratuitement de Fastt MobiliPro, un service de conseils personnalisés pour la recherche de solutions temporaires de logement le temps d'une mission.** L'accès à ce service est disponible à partir du lien suivant : <https://www.fastt.org/ifastt/page/internet/eligibilite.seam?prestationId=4520461>.

Fastt MobiliPro est un service disponible partout en France qui permet d'être mis en relation, sous 24 heures, avec un conseiller spécialisé sur le département du déplacement. Ensuite, le **conseiller MobiliPro** du Fastt détecte dans les 48 heures les solutions de logement les plus adaptées à la durée de séjour sur le secteur géographique de la mission, et en fonction des attentes et du budget de la personne. Il peut s'agir d'hôtels, résidences hôtelières, auberges de jeunesse, gîtes, chambres d'hôtes, appartements meublés/ résidences meublées, chambres d'étudiant. Le conseiller peut également assister la personne dans la réservation du logement temporaire, et organiser si besoin des visites de logements.

## ► Une série de solutions pour la location d'un logement

Le Fastt accompagne chaque intérimaire qui en fait la demande à travers son numéro gratuit à partir d'un poste fixe : 0 800 28 08 28. Un coaching peut être mis en place, un interlocuteur suivra alors le dossier de la personne à travers un accompagnement personnalisé. Certains outils sont disponibles sur le site internet du Fastt, d'autres sont adressés aux intérimaires qui en font la demande.

**Différents outils sont mis à disposition afin de valoriser le dossier du candidat :**

### - **Un service de coaching pour la recherche d'une location**

Lancé de façon expérimentale en 2007 en Ile-de-France, le service Coaching logement du Fastt se déploie désormais à travers toute la France. Le principe est d'offrir des informations sur le marché locatif et des conseils personnalisés aux salariés intérimaires pour constituer un dossier efficace et convaincant. Afin d'optimiser ce service, le Fastt s'est associé à des professionnels du logement, CSE Mobilité, spécialiste de l'accompagnement de la mobilité professionnelle des salariés en France et à l'international.

Un coaching en 3 étapes :

- Entretien de diagnostic : il vise à compiler les informations personnelles du locataire, définir la typologie du logement voulu et, avec l'aide du conseiller, identifier les possibilités en fonction du marché locatif sur les secteurs envisagés ;
- Plan d'action personnalisé : un document papier est envoyé à l'intérimaire, qui comprend les conseils délivrés par téléphone, un récapitulatif de sa situation ainsi qu'une liste d'agences immobilières acceptant les salariés intérimaires sur les secteurs où le locataire souhaite résider ;
- Points d'étapes : le suivi s'accompagne de 3 relances téléphoniques qui permettent de faire un point avec l'intérimaire et d'analyser les difficultés éventuellement rencontrées, afin d'adapter, si nécessaire, les démarches.

### - **Guide pratique « Louer un logement »**

Le Fastt met à disposition des intérimaires qui en font la demande un guide pratique gratuit, contenant des informations et des conseils sur la recherche de logement, le logement social, les garanties et les aides au logement, le bail. Ce guide fournit des conseils sur chaque étape, de la recherche de logement jusqu'à la signature du bail.

### - **Kit de candidature**

Le Fastt propose un « Kit de candidature » à remettre aux propriétaires ou agences immobilières. Ce kit permet de constituer un dossier complet, clair et assorti de solides garanties, afin de valoriser la candidature. Il comprend des modèles de courriers types, la liste des pièces indispensables à joindre, des conseils pour préparer une rencontre avec les propriétaires.

### - **Diffusion de candidatures logement sur internet**

Le Fastt propose aux intérimaires de diffuser leurs candidatures au logement à des propriétaires particuliers sur le site internet [www.LocService.fr](http://www.LocService.fr).

Avant de s'inscrire sur ce site, il est nécessaire de contacter le Fastt par téléphone pour obtenir un code d'accès et bénéficier ainsi d'un accès gratuit.

La candidature des ménages est valorisée grâce aux garanties proposées par le Fastt. Les propriétaires prennent ensuite directement contact avec eux.

### - **Garantie de paiement des loyers**

Le service Pack GRL® PLUS permet de valoriser les candidatures des salariés intérimaires, avec des garanties étendues.

Les garanties apportées sont en premier lieu celles du PASS-GRL classique :

- Une assurance PASS-GRL® du 1% Logement qui couvre les loyers pendant toute la durée du bail.
- La gestion automatique du recouvrement des loyers impayés.
- Une garantie dégradations immobilières couvrant le coût des travaux de remise en état jusqu'à 7 700 €.

Par rapport au PASS classique, le Pack GRL® PLUS apporte une série de **services supplémentaires** :

- Une extension gratuite d'assistance juridique pour tous les éventuels litiges dans la relation avec le locataire.
- Une option « Vacances locative », gratuite et sans franchise la 1ère année, permettant d'indemniser 3 mois de loyer en cas de départ prématuré du locataire, le temps de retrouver un autre locataire.
- Un accès simplifié au PASS-GRL®.

Le Fastt s'assure de l'éligibilité du futur locataire en vérifiant les éléments de solvabilité (taux d'effort, contrat de travail...). Pour cela, le salarié intérimaire doit contacter le Fastt au 0 800 28 08 28, pour qu'il vérifie son éligibilité et que le salarié puisse obtenir l'Attestation Pack GRL® PLUS. L'attestation délivrée a une durée de validité de 3 mois. Elle atteste auprès du propriétaire que le salarié peut bénéficier des services du Pack GRL, et précise le plafond de loyer pouvant être garanti.

#### - **Financement du dépôt de garantie**

Pour payer plus facilement le dépôt de garantie, le Fastt peut **faciliter l'accès à l'avance LOCA-PASS®**. Cette avance, totalement gratuite, est versée sous forme de prêt sans intérêt, et sans frais de dossier. Elle est remboursable sur une durée de 6 à 36 mois. Les remboursements sont au minimum de 15 euros par mois et le 1er remboursement commence 3 mois après le versement de l'AVANCE LOCA-PASS®. En cas de départ anticipé, le locataire a l'obligation de rembourser les sommes restant dues à l'organisme 1 % Logement dans les 3 mois suivant son départ du logement.

Les démarches : La seule condition d'accès à l'avance LOCA-PASS® par l'intermédiaire du Fastt est d'être en mission d'intérim ou de l'avoir été dans le mois précédant la demande. Il suffit de compléter le document AVANCE LOCA-PASS® à demander auprès du Fastt et de l'adresser à l'organisme du 1% Logement. Un simulateur permet de calculer les mensualités à payer par le salarié pour le remboursement de l'avance :

[http://www.fastt.org/simulateur\\_locapass.html](http://www.fastt.org/simulateur_locapass.html).

#### - **Subvention pour le paiement des honoraires d'agence immobilière**

Le Fastt propose aux intérimaires qui passent par une agence immobilière pour leur recherche de logement un coup de pouce financier sous forme d'une **subvention pour le paiement des honoraires d'agence (jusqu'à un mois de loyer hors charges)**.

*NB : Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire d'avoir cumulé 450 heures de mission d'intérim sur les 12 derniers mois, et d'en faire la demande avant la signature du bail.*

## Les services proposés aux propriétaires bailleurs

### - Recherche d'un locataire

Si le propriétaire n'a pas encore trouvé son futur locataire, il peut déposer gratuitement une annonce de location sur le site [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr). Sur ce site, le propriétaire accède directement aux candidatures éligibles au Pack GRL® PLUS, qui sont identifiables grâce à un drapeau rouge et au logo du Fastt.

### - Bénéfice du Pack GRL® PLUS

Lorsque le propriétaire a trouvé son futur locataire, celui-ci doit lui présenter l'Attestation Pack GRL® PLUS et le [dossier d'adhésion](#). Si le futur locataire n'a pas encore d'Attestation Pack GRL® PLUS, il doit s'adresser au Fastt afin d'obtenir cette attestation.

Pour bénéficier des services du Pack GRL® PLUS, une cotisation totalement déductible des revenus fonciers est à verser par le propriétaire chaque année. Le lien suivant permet au propriétaire d'[évaluer le montant de sa cotisation](#).

### - Infobailleur

Les bailleurs peuvent se renseigner sur les garanties apportées par le Fastt au moyen du numéro spécifique Infobailleur : 0 805 700 514 (gratuit d'un poste fixe) et du site d'information <http://www.infobailleur.org/accueil.html>.

### ► Accès à la propriété

Les salariés intérimaires qui souhaitent acheter un logement neuf ou ancien, un terrain pour faire construire une maison ou encore réaliser d'importants travaux peuvent bénéficier de conseils grâce aux partenaires du Fastt, afin de vérifier si leur projet est réalisable.

Des conseillers financiers étudient le projet des personnes sans à priori lié à leur qualité de salarié intérimaire. Si celui-ci est réalisable, ils les aident à monter leur dossier de financement et les accompagnent jusqu'au terme de leur projet.

Ils vérifient notamment si les personnes remplissent les conditions permettant de bénéficier des divers types de prêts aidés : prêt à 0 %, prêt à l'accession sociale, prêt conventionné, prêt Epargne Logement... Ils construisent avec les personnes une solution pour financer leur acquisition dans les meilleures conditions.

Conditions d'accès : être en mission d'intérim pour bénéficier d'une étude de son projet et vérifier sa faisabilité. L'accès aux solutions de prêt est soumis à conditions.

Les salariés intérimaires peuvent tester leur éligibilité à cette prestation sur le site du Fastt : [http://www.fastt.org/devenir\\_proprietaire.html](http://www.fastt.org/devenir_proprietaire.html)

1600 prêts ont été accordés aux salariés intérimaires en 2008 par Crédit Immobilier de France.

## 3) Les autres services du Fastt

---

### ► Sécuriser l'accès à l'emploi

En plus de l'accès au logement, le Fastt apporte plusieurs services qui permettent de faciliter leur mobilité d'un emploi à l'autre, d'un lieu de travail à l'autre.

### - Location de véhicule à prix réduit :

Cette action intitulée MOUV'EMPLOI s'appuie sur un réseau de loueurs de voiture au niveau national (Europcar, Rent A Car, Sixt, Ucar) et sur des partenariats avec des structures associatives de proximité.

- **Aide de 500 € pour passer le permis de conduire B :**

En 2008, 6 000 intérimaires ont bénéficié de cette aide.

- **SOS garde d'enfants à 1 € de l'heure :**

Une solution de garde ponctuelle professionnelle est mise en place en partenariat avec Domiserve, plateforme de services à domicile, et permet de financer jusqu'à 100 heures de garde par an.

► ***Sécuriser l'accès au crédit***

En partenariat avec des organismes financiers, le Fastt peut apporter des solutions de crédit responsable aux intérimaires disposant d'une capacité de remboursement, non seulement pour un prêt immobilier, mais aussi pour l'obtention d'un prêt auto, ou pour l'achat d'un bien de consommation.

► ***Améliorer la vie quotidienne***

Le Fastt peut enfin aider les salariés intérimaires à obtenir une mutuelle santé à prix avantageux (Mutuelle Fastt-Mut, à partir de 6,36 euros par mois), à bénéficier d'une aide à la rentrée scolaire pour les ménages les plus modestes, parfois même d'une aide pour les vacances des enfants, etc.

#### **4) Les partenaires du Fastt**

---

Pour apporter des solutions adéquates aux problématiques des salariés intérimaires, le Fastt fait appel à une série de partenaires spécialisés : par exemple, Domiserve pour le service à la personne, Franfinance pour les crédits auto et consommation, April Immobilier et Brun et JCD pour les garanties immobilières, Protexia France pour les protections juridiques...

📄 *Liste des partenaires du Fastt* : <http://www.fastt.org/partenaires.html>

De plus, de nombreuses associations travaillent en collaboration avec le Fastt, notamment pour les questions de mobilité. Dans le cadre de MOUV'EMPLOI, 42 associations locales réparties dans plus de 44 départements se mobilisent pour répondre à la diversité des situations : location de voiture à tarif social, location de deux-roues, location de vélos, transports à la demande.

📄 *Site MOUV'EMPLOI* : <http://www.fastt.org/mouvemploi/>

#### **5) Pour en savoir plus**

---

📄 *Site Internet du Fastt* : [www.fastt.org](http://www.fastt.org)

📄 *Descriptif des activités du Fastt en 2009* :

[http://www.fastt.org/documents/Panorama\\_Fastt\\_2009\\_version\\_Web.pdf](http://www.fastt.org/documents/Panorama_Fastt_2009_version_Web.pdf)

📄 *Site Locservice pour les offres de locations* : [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr)

📄 *Site d'information pour les bailleurs* : <http://www.infobailleur.org>

📄 *Informations pour les bailleurs sur le pack GRL Plus* :

<http://www.infobailleur.org/accueil/documents/guide-pack-grl-plus.pdf>

📄 *Informations générales concernant les services aux intérimaires* :

<http://www.officielinterim.com/FAQ>

📄 *Article sur le Fastt sur le site Jobetic* : [http://www.jobetic.net/Le-coaching-de-Fastt-permet-aux-interimaires-de-trouver-une-location-plus-rapidement\\_a2731.html](http://www.jobetic.net/Le-coaching-de-Fastt-permet-aux-interimaires-de-trouver-une-location-plus-rapidement_a2731.html).